

Objekttyp: **Competitions**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **109 (1983)**

Heft 20

PDF erstellt am: **24.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

gues chez qui la collégialité n'est pas encore partout entrée dans les mœurs et qui n'accordent pas nécessairement toute l'attention voulue aux aspects extra-géologiques de leur activité. Le poids économique de la géologie n'est évidemment pas celui de la grande industrie, ni même celui d'autres secteurs de l'ingénierie. Il s'ensuit une certaine inadéquation de la conception de l'aide au développement et des programmes de relance par rapport aux caractéristiques de notre activité, ainsi qu'un niveau de risque jugé souvent trop élevé en fonction de la taille des bureaux.

Cela dit, la géologie suisse a des atouts et des succès sérieux à faire valoir. Il existe des bureaux qui ont fait la preuve de leur efficacité à l'étranger, malgré les difficultés particulières énoncées ci-dessus. Le potentiel humain existe et peut être encore mieux employé.

Le niveau scientifique est tout à fait adéquat et se situe même à la pointe du

progrès dans plusieurs domaines. Les résultats acquis par nos chercheurs peuvent être mieux valorisés dans des cas d'application, par une collaboration accrue entre le secteur privé et les Hautes écoles.

Une évolution positive se fait bienheureusement sentir, en particulier par le dialogue ouvert entre l'Office fédéral des affaires économiques extérieures (OFAEE) et les associations représentatives du secteur des services, dont le GTE et SWEXCO². Il reste aux géologues à y faire entendre leur voix, puisqu'il existe, à côté des travaux pluridisciplinaires où notre part est souvent modeste, des mandats spécifiquement géologiques qui nous concernent directement. Il incombe aussi aux géologues à faire la preuve de leur capacité à four-

nir des efforts convergents en matière de travaux à l'étranger, condition nécessaire à une meilleure efficacité et à un soutien spécifique des instances fédérales concernées. La «Journée de printemps 1983» du GSH a apporté sa contribution à l'information et au dialogue avec nos partenaires et il est à souhaiter que des effets concrets suivront ce premier contact.

Finalement, nous ne devons pas oublier à qui nous destinons nos services d'hydrogéologie: des hommes ont besoin d'eau et la Conférence de l'Eau de l'ONU a lancé la «Décennie de l'eau potable» pour le rappeler au monde. Et nous pouvons participer plus activement à cette grande œuvre, si nous le voulons.

Adresse de l'auteur:
Bernard-A. Schindler
2515 Prêles

² Voir IAS n° 15-16/83 du 28 juillet 1983, p. 314 «Informations GTE».

Bibliographie

La pratique en construction métallique

par le Centre suisse de la Construction métallique. — Un vol. A4 de 40 pages, fortement cartonné, 1983.

Cet ouvrage a pour but de faciliter la tâche de l'ingénieur et du constructeur. Elle contient les tables de résistance des attaches normalisées des principaux assemblages, la représentation graphique de détails de construction et des indications pour une approche économique de la conception en charpente métallique. Les résultats récents de la recherche et du développement sur lesquels sont basées ces tables sont ainsi mis à disposition de l'utilisateur sous une forme claire et facilement utilisable. Cette nouvelle série remplace celle qui est parue entre 1971 et 1974; elle a été adaptée aux exigences de la norme SIA 161, édition 1979.

L'économie d'une construction métallique dépend dans une large mesure des assemblages de ses éléments. Les moyens d'assemblage ont subi de sensibles changements au cours du temps. Les assemblages rivés des débuts de la charpente métallique ont été remplacés par les assemblages soudés et boulonnés. Ces dernières années, les commandes numériques sont apparues dans les installations de coupe et de perçage, ce qui a permis de rationaliser le processus de fabrication. Cette étape a conduit à des assemblages entièrement boulonnés d'éléments très simples à fabriquer.

Les attaches classiques par doubles cornières boulonnées se prêtent particulièrement bien aux assemblages de profils laminés de petite et moyenne grandeur considérés comme articulés dans les calculs statiques. L'application de nouveaux modèles de

calcul basés sur la norme SIA 161 et la volonté de réduire au maximum le nombre de types de cornières pour couvrir le plus d'attaches normalisées possibles ont conduit à revoir entièrement cette catégorie d'attaches.

L'introduction de boulons à haute résistance a permis la réalisation d'assemblages simples capables de reprendre des efforts de flexion et bien adaptés aux conditions de montage. Ces assemblages sont constitués de plaques frontales soudées aux élé-

ments à assembler et liées entre elles par des boulons travaillant en traction. L'étude du comportement de tels assemblages a été entreprise depuis longtemps et fait encore actuellement l'objet d'intenses recherches internationales. Un nouveau modèle a été créé sur ces bases, dont les résultats ont été confirmés par des essais entrepris à l'EPF de Zurich. Les assemblages sans raidisseur constituent, de par leur simplicité, un type d'exécution économique. Toutefois, leur domaine d'application doit être strictement respecté afin d'éviter des phénomènes d'instabilité.

Carnet des concours

Concours d'idées pour l'aménagement du village de Chêne-Bougeries

Résultats

La fraction de territoire proposée aux concurrents est caractérisée par une limite nord concrétisée par une grande artère bruyante, à fort trafic, d'un franchissement difficile, accentué encore par les voies de trams des TPG, et empruntée également par un grand nombre de cyclistes; à l'est, la Seymaz y coule dans une dépression; la place Audéoud forme limite à l'ouest, et une campagne au sud.

Le parcellaire existant est caractéristique du Vieux-Bourg, qui constituait le noyau de l'agglomération de Chêne, avant son éclatement en trois communes; il en résulte un tissu urbain générateur d'échelle assez fort, et ipso facto d'une typologie de bâtiments.

Un jury composé de 13 membres, présidé par M. A. Rivoire, architecte SIA, assisté de 4 experts avec voix consultative — ce qui paraît être beaucoup de

monde à se pencher sur les idées émises! — s'est réuni à 4 reprises pour examiner les 15 projets soumis par des équipes d'architectes genevois.

Nous tenons à souligner ici la très grande conscience professionnelle dont a fait preuve ce jury; après avoir défini 5 critères (faisabilité, parti, intégration, espaces et bâtiments, circulation), il a procédé à l'analyse de tous les projets présentés, en leur consacrant une page de rapport! Ah! que l'on est loin de ces éliminations massives pour «insuffisance générale» que nous déplorons si souvent! Saluons donc comme il convient ses membres qui n'ont pas craint d'exprimer publiquement leurs remarques.

A l'issue de ce premier tour, le jury élimine 7 projets. Ensuite, il se divise en 4 groupes chargés d'examiner plus en détail encore les projets restant en lice, sur la base des mêmes critères; il élimine alors 2 projets.

Enfin, il procède au classement que nous avons déjà publié dans notre numéro 4/83 à la page B34.

1^{er} prix: M. Dominique Reverdin; Roland Meige, collabora-

teur. Ce projet subdivise le périmètre en 4 secteurs:

- a) secteur à l'intérieur duquel la structure urbaine est conservée;
- b) secteur de regroupement des grandes parcelles, permettant la construction d'immeubles locatifs;
- c) secteur de petits bâtiments privatifs;
- d) secteur d'îlot commercial et administratif.

Extrait du rapport du jury:

Ce projet respecte l'état parcellaire existant et se prête facilement à une réalisation par étapes. Il constitue, en outre, une base de qualité pour l'élaboration d'un plan directeur... La morphologie très cohérente, inspirée de la typologie des bâtiments de l'ancien bourg de Chêne, crée un rapport d'échelle intéressant entre la partie ancienne et le nouveau quartier au nord de la rue de Chêne-Bougeries. Les espaces entre bâtiments sont judicieusement répartis du point de vue de l'habitat.

2^e prix: MM. Gianfranco Agazzi, Olivier Archambault, Enrico Prati.

Nous pensons qu'en attribuant à ce projet le 2^e prix, le jury a voulu donner un coup de chapeau à ceux qui n'ont pas hésité à se sortir d'une forme de «médiévalisme». Certes, la proposition faite peut paraître brutale, voire audacieuse (par exemple, l'«incrustation» de l'Hôtel de Ville dans le grand bloc linéaire). Mais la sensibilité du traitement des deux façades, côté rue et côté jardin, et le rapport entre elles, est très intéressante.

Extrait du rapport du jury:

Le projet est plaisant par sa fraîcheur et par une approche raisonnable et non sentimentale vis-à-vis du patrimoine architectural de Chêne-Bougeries. Le projet tranche avec le Vieux-Bourg, sans essai de compromis. Le langage urbanistique contemporain est d'une certaine habi-

leté. L'animation est réalisée d'une façon intéressante: salle de spectacles, place centrale, et utilisation publique partielle de l'immeuble donnant sur la place Audéoud. Le projet repose grandement sur le parti architectural.

3^e prix: SRA (Studio de réalisation architecturale).

L'approche faite par le SRA nous a paru très claire: la recherche d'une organisation du bâti qui ne soit pas significative, ni à l'échelle du bâtiment isolé, ni de la parcelle, mais permettant de caractériser globalement le tissu urbain (maille-ilot).

Extrait du rapport du jury:

Ce projet clairement structuré se caractérise par une volonté de concentration autour du village existant. Malgré certaines qualités évidentes de ce projet, il apparaît que les principes théoriques retenus par le concurrent ne permettent pas, dans ce contexte, une application convaincante.

4^e prix: MM. J. Farago et M. Vatre, et MM. Damy, Montessuit et Carlier.

La caractéristique majeure de cette proposition nous a paru être la sauvegarde des bâtiments existants, qui formeront un écran entre la route et une zone de petits immeubles dans la verdure.

Extrait du rapport du jury:

L'image proposée n'est pas représentative d'un centre animé, mais plutôt celle d'un ensemble résidentiel. Le maintien des chemins existants à travers le village, la qualité de leur traitement à travers le tissu des immeubles neufs accentue le caractère existant.

5^e prix: MM. E. Dunant et J. Dubey.

L'objectif principal affirmé est la conservation du Vieux-Chêne, grâce à un encadrement de celui-

ci par des constructions rapprochées, de façon à créer un caractère villageois.

Extrait du rapport du jury:

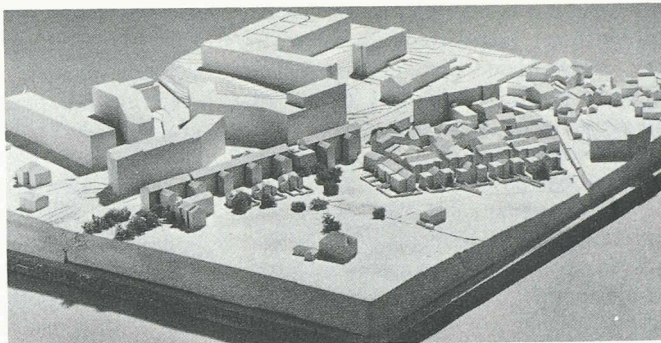
La recherche d'une morphologie originale en réponse à la situation difficile au nord du périmètre ainsi que la création d'une liaison fonctionnelle entre les deux rives de la rue de Chêne-Bougeries constituent l'élément intéressant de ce projet.

Signalons enfin que le projet de MM. C. Canellopoulos, M. Ducret et R. Quincerot et M^{me} A. Ducrest-Reverdin (1^{er} achat) proposait une solution originale pour la transition entre le « paysage-maisons » et le « paysage-village » par la création d'un nouveau chemin perpendiculaire à l'axe principal et orienté sur le clocher de l'église de Chêne-Bourg.

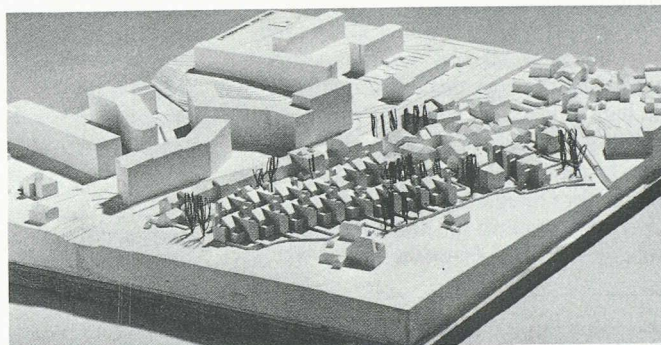
Le deuxième achat, projet de MM. Broennimann, Henriod et Hiestand, collaborateur M. Ph. Verolet et M^{me} Marie-Cécile Garin, se caractérise par la création d'une place donnant sur la face arrière de l'ancienne mairie, et un concept général des circulations clair.

L'exposition des projets était remarquablement organisée: on pouvait se mouvoir entre les panneaux, généreusement éclairés, et discuter des propositions faites sans gêner les autres spectateurs: il faut en remercier la mairie de Chêne-Bougeries. S'agissant d'un concours d'idées, celle-ci a mis à disposition du public une urne pour connaître la « vox populi ». Il serait intéressant à plus d'un titre de pouvoir prendre connaissance des résultats d'ensemble des avis exprimés et, notamment, de constater si la proposition du jury recueille ou non le soutien populaire.

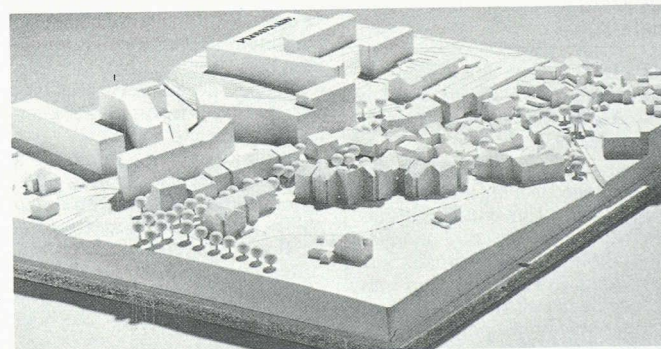
François Neyroud,
architecte SIA



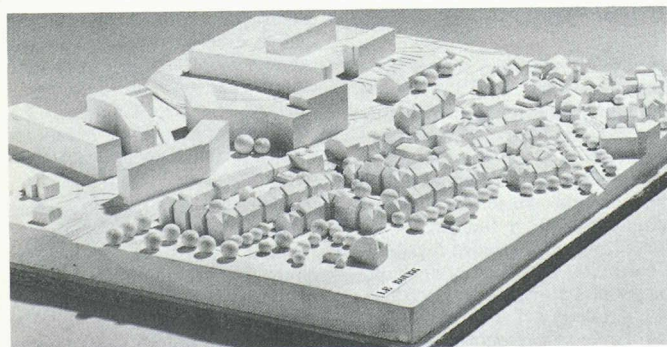
3^e prix.



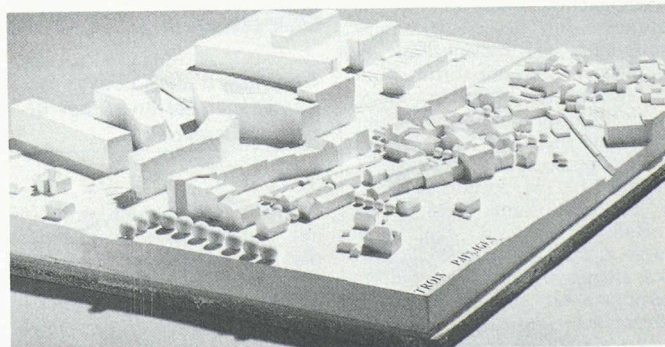
4^e prix.



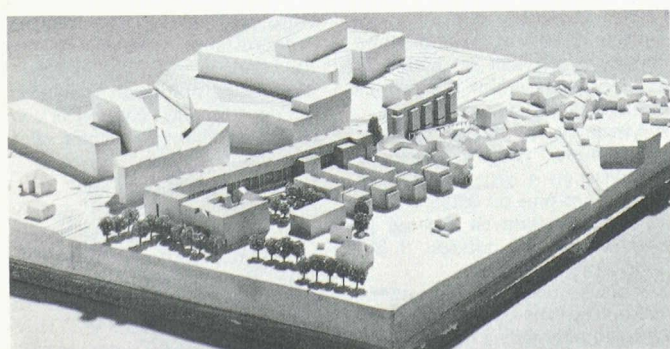
5^e prix.



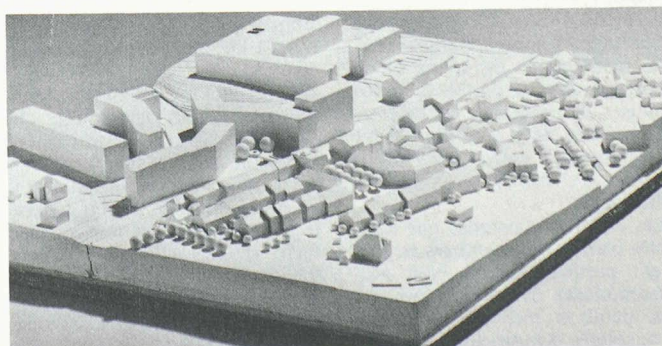
1^{er} prix.



1^{er} achat.

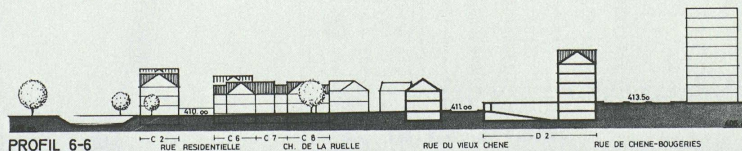
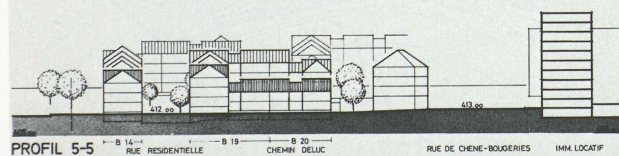
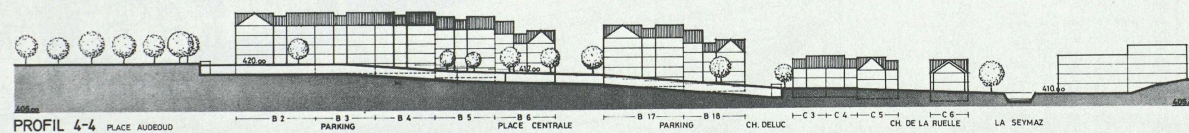
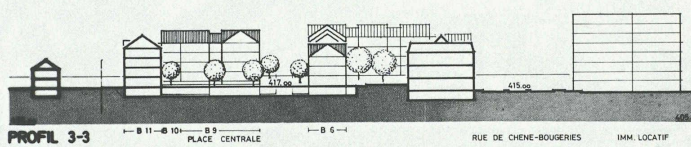
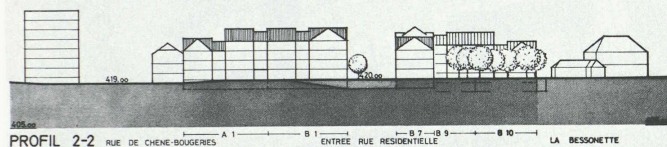
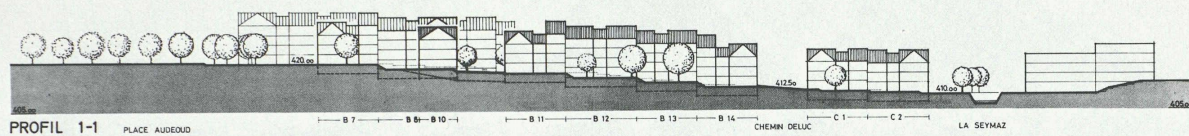


2^e prix.



2^e achat.

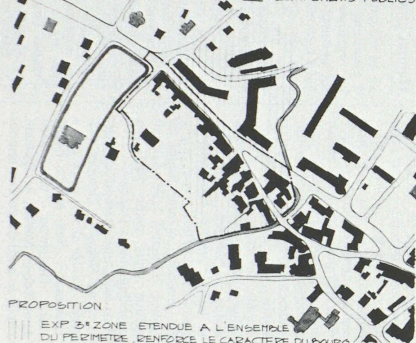




ZONING - CIRCULATIONS - EQUIPEMENTS

SITUATION : EXP 3^e ZONE 5^e ZONE A

PARC PUBLIC
VOIES TRAFIC MIXTE
EQUIPEMENTS PUBLICS



PROPOSITION

EXP 3^e ZONE ETENDUE A L'ENSEMBLE DU PERIMETRE, RENFORCE LE CARACTERE DU BOURG, FAVORISE LA CREATION DE LOGEMENTS.

PARC PUBLIC AMENAGEMENT DES RIVES DE LA SEYMAZ TRAFIC MIXTE LIMITE A LA RUE DE GENEVE.

ZONES RESIDENTIELLES.

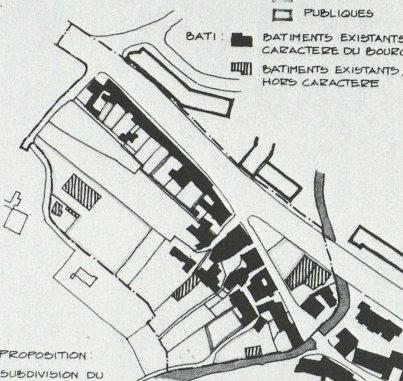
CHEMIN PIETON LIAISONS AVEC CHENE-BOUG ET LES POLES D'EQUIPEMENTS.

EQUIP PUBLICS CREATION D'UN NOUVEAU POLE AU CENTRE DU BOURG.

PARCELLAIRE - DATI

SITUATION : TYPES DE PROPRIETES : EN NOM SOCIETES PUBLIQUES

DATI : BATIMENTS EXISTANTS, CARACTERE DU BOURG. BATIMENTS EXISTANTS, HORS CARACTERE



PROPOSITION

SUBDIVISION DU PERIMETRE EN 4 SECTEURS DECOULANT DE LA MORPHOLOGIE EXISTANTE DU TISSU

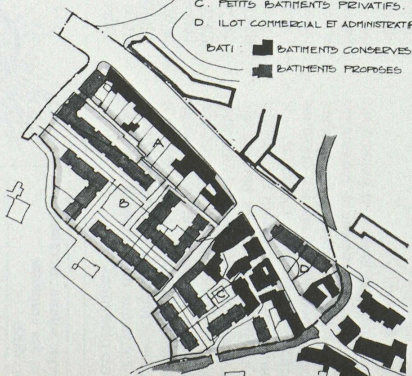
A STRUCTURE CONSERVEE, SURELEVATION POSSIBLE DES BATIMENTS

B REGROUPEMENT DE GRANDES PARCELLES POUR LA REALISATION D'IMMEUBLES DE LOGEMENTS LOCATIFS

C. PETITS BATIMENTS PRIVATIFS.

D. ILOT COMMERCIAL ET ADMINISTRATIF

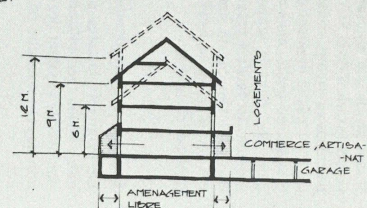
DATI : BATIMENTS CONSERVES BATIMENTS PROPOSES



TYPLOGIE DES BATIMENTS

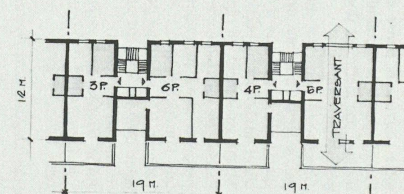
HAUTEUR MAXIMUM 12 M. A LA CORNICHE.

REZ-DE-CHAUSSEE DESTINE AU COMMERCE ET A L'ARTISANAT, AVEC ZONES ANNEXES D'AMENAGEMENT LIBRE.



PROFONDEUR DES BATIMENTS 12 M, POUR DES LOGEMENTS TRAVERSANTS.

LOGEMENTS-TYPES DE 3, 4, 5 ET 6 PIECES, NOMBREUSES COMBINAISONS POSSIBLES, COULEES HABITABLES



VOLUMETRIE FRAGMENTEE, PERMETTANT LA REALISATION PAR ETAPES, PROLONGEMENT DU CARACTERE EXISTANT DU BOURG FACILITE L'ADAPTATION AU PROFIL NATUREL DU TERRAIN

ALTERNANCE DE GABARITS DIFFERENTS CREANT DES RUPTURES DANS LES LIGNES DE FAITES

